

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 150-13, 150-13-1 ET 275

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| Règlement 150-13   | modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes<br><br>Adoption par le conseil : 15 avril 2014<br><br>Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 29 mai 2014   |
| Règlement 150-13-1 | modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes<br><br>Adoption par le conseil : 15 avril 2014<br><br>Avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire et dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : 13 mai 2014<br><br>Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 29 mai 2014 |
| Règlement 275      | décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 355 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux<br><br>Adoption par le conseil : 15 avril 2014<br><br>Approbation par les personnes habiles à voter : 6 mai 2014<br><br>Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 3 juin 2014  |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 5 juin 2014.

  
Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier